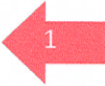


Gatineau, le 17 février 2020



Copie pour information :

Mathieu LACOMBE

Ministre de Responsable de la Région de l'Outaouais

564, avenue de Buckingham

Gatineau (Québec) J8L 2H1

Téléphone : 819 986-9300

Téléphone sans frais : 1 866 971-7974

Télécopieur : 819 986-8629

Mathieu.Lacombe.PAPI@assnat.qc.ca

Jean BOULET

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, rue Jacques-Parizeau

4e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 643-4810

Télécopieur : 418 643-2802

ministre@mtess.gouv.qc.ca

Maryse GAUDREAU

Députée de Hull

259, boulevard Saint-Joseph

Bureau 207

Gatineau (Québec) J8Y 6T1

Téléphone : 819 772-3000

Télécopieur : 819 772-3265

Maryse.Gaudreault.HULL@assnat.qc.ca

Julie NICOLAS

Coordonnatrice

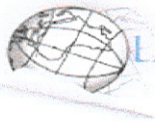
Regroupement des Organismes en Défense Collective des Droits (RODCD)

3958 rue Dandurand, local S3

Montréal (Québec) H1X 1P7

Téléphone : (514) 265-1076

coordination@rodcd.org



•
Vincent Greason

Table ronde des OVEP de l'Outaouais, (TROVEPO)

115 Boulevard Sacré-Cœur

Hull, Québec J8X 1C5

Téléphone : 819-771-5862

vincenttrovepo@gmail.com

•
À l'attention de :

•
Madame Lucie Goulet

Directrice

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

•
1^{er} étage

425, rue Jacques-Parizeau,

Québec (Québec) G1R 4Z1

Tél. : (418) 646-9270

Télécopieur : (418) 644-5795

www.mtess.gouv.qc.ca

Madame la Directrice,

Veuillez considérer les informations suivantes en appui à la demande d'examen pour admissibilité de La Voix de l'Immigrant au Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole, volet Promotion des droits (Programme).

•
Objet: Demande d'examen pour admissibilité au Programme – Soutien financier 2018-2019

1. **Le nom et coordonnées de l'organisme :** LA VOIX DE L'IMMIGRANT (LVI) / THE IMMIGRANT VOICE (TIV)

180, boul. du mont-bleu, Bureaux 211 & 213

Tél. (819) 771-8391, postes 224, 229, 255

Hull (Québec) J8Z 3J5

2. **Le nom, les coordonnées et la fonction du responsable de la demande :**

Didier Muamba Kabeya

Directeur

Tél. (819) 771-8391, postes 224

Cell. (613) 869-3640

180, boul. du mont-bleu, Bureaux 211 & 213

Tél. 819 771-8391, postes 224, 229, 255

Hull (Québec) J8Z 3J5

3. La signature des deux membres du conseil d'administration :

Le Président du CA, le Chancelier **Henri ABENA**, et le Vice-président du CA, **Hamid Benrabha** (cpa, cga), signent la présente demande d'examen – voir signatures au bas de la page.

3

4. Le numéro de dossier au SACAIS : Dossier : 07-00-5909 / Demande : 101788

5. Les motifs précis justifiant l'examen de la décision / apport de nouvelles précisions au dossier

- a) Précisions additionnelles sur l'admissibilité de La Voix de l'Immigrant (LVI) au volet Promotion de droit
- b) Précisions additionnelles concernant les états financiers
- c) Précisions additionnelles concernant les procès-verbaux
 - Élections des membres du CA pour les quatre dernières années
 - Similarités des procès-verbaux des deux dernières années
 - Intervention d'une organisatrice communautaire pour attester du respect de la vie démocratique et apprécier la gouvernance de l'organisme
- d) Précisions additionnelles quant au rayonnement des activités en défense collective des droits
 - Ancrage communautaire / Impact des activités de l'organisme dans la communauté

6. Pièces justificatives additionnelles appuyant les motifs d'examen de la décision :

- **pièce justificative numéro 1 :** Admissibilité au Programme et inscription au Registre permanent de 2014 à 2018
- **pièce justificative numéro 2 :** Correspondance du SACAIS du 14 janvier 2020
- **pièce justificative numéro 3 :** Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 février 2020
- **pièce justificative numéro 4 :** Analyses des rapports-financiers internes effectuée par Marie Roy (CPA, CMA, MBA, Professeur de comptabilité au Cégep de Outaouais)
- **pièce justificative numéro 5 :** États-financiers 2015 et 2016 écrits par les expert(e)s-comptables et soumis au SACAIS
- **pièce justificative numéro 6 :** Règlements généraux de l'organisme tel qu'amendés à l'AGE du 09 février 2020
- **pièce justificative numéro 7 :** Pétition signée par la communauté en témoignage de l'impact des activités de l'organisme.
- **pièce justificative numéro 8 :** Accompagnement d'une organisatrice communautaire, garantie du respect de la vie démocratique
- **pièce justificative numéro 9 :** Liste des membres présent (e)s à l'AGE du 09 février 2020, témoignant de l'élection des membres du CA chaque année
- **pièce justificative numéro 10 :** Appuis démontrant l'ancrage de La Voix de l'Immigrant dans la communauté

7. Preuve du respect du délai prescrit : Courrier envoyé en recommandé avec signature à la réception.

a) Précisions additionnelles sur l'admissibilité de La Voix de l'Immigrant (LVI) au volet Promotion de droit

La Voix de l'Immigrant (LVI) est admissible au Programme promotion des droits du SACAIS et inscrit au Registre permanent en attente de financement depuis 2015. Son inscription au Registre permanent permettait de garder active sa demande de soutien financier dans l'éventualité où la capacité financière du Fond d'Aide à l'Action Communautaire

Autonome (FAACA) permettrait l'accueil d'organisme au Programme. **Le Dossier SACAIS numéro : 07-00-5909, et les demandes numéro : 34320, 609218, 740078 et 100315** en font foi (Voir pièce justificative numéro 1).

Depuis, l'organisme a soumis au SACAIS, pour sa mise à jour annuelle, entre-autres documents, des états financiers et procès-verbaux jugés CONFORMES année après année (référence : Bernard.Dupont@MTESS.GOUV.QC.CA, (418) 646-9270 poste 60860). Que s'est-il passé pour que l'admissibilité, la conformité et l'inscription au Registre permanent du SACAIS se transforment en non-conformité?

Nous restons convaincus que si, à l'occasion de chaque mise à jour annuelle, notre conseiller au SACAIS nous avait communiqué les anomalies, irrégularités et/ou incohérences touchant la gouvernance, la vie démocratique, la gestion et le rayonnement de l'organisme, celles-ci seraient corrigées de suite. Et, la décision prise par le SACAIS le 14 janvier 2020 aurait été évitée (voir pièce justificative numéro 2).

Qu'à cela ne tienne, veuillez trouver ci-dessous des précisions additionnelles expliquant l'admissibilité de notre organisme au Programme.

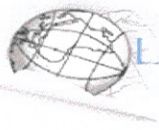
b) Précisions additionnelles concernant les états financiers (rapports-financiers internes)

Madame Marie-Roy, experte comptable (CPA, CMA, MBA, Professeure de comptabilité au Cégep de l'Outaouais) a été choisie vérificatrice externe des états-financiers (et rapports-financiers internes) de notre organisme à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) des membres tenue le 09 février 2020 à Gatineau (voir pièce justificative numéro 3). Elle a produit une analyse approfondie des rapports-financiers internes soumis au SACAIS. Cette analyse permet de mieux cerner les irrégularités constatées (voir pièce justificative numéro 4).

Notre organisme ne détient actuellement aucune dette et ne cumule aucun déficit. Les notes 5 et 6 apparaissant aux rapports-financiers internes de 2017 et 2018 constituent un *lapsus calami* malencontreux. Il y a une entente de loyer entre le Diocèse et l'organisme. Une entente qui voudrait que, si l'organisme ne peut pas payer, en raison d'une situation financière précaire, le Diocèse transforme le loyer en don. La Voix de l'Immigrant a connu, au cours des dernières années une situation financière plus que précaire. Il est donc entendu que le Diocèse a fait don du loyer (Référence: M. René Laprise, Économiste Diocésain, ecnome@diocesegatineau.org, 819 771-8391, poste 226). Une réalité qui avait échappé au rédacteur des deux derniers rapports-financiers internes de l'organisme.

La conférence téléphonique du 11 février 2020, entre la direction du SACAIS et celle de notre organisme, a permis de cerner un autre *lapsus* (irrégularité aux états des résultats), depuis corrigé par un expert-comptable (M. Hamid Benrabha, CPA, CGA, vice-président au conseil d'administration de l'organisme).

Notre organisme a toujours fait montre d'une gestion financière rigoureuse. Les états-financiers soumis au SACAIS en 2015 et 2016 en font foi (voir pièce justificative numéro 5). Ces états-financiers affichaient, tour à tour, un solde à la fin de 23 257,72 \$ et 4 274,46 \$. Ce qui démontre une gestion financière rigoureuse essentielle à l'obtention d'un soutien financier du Programme.



Nous sommes conscient de l'obligation de soumettre au SACAIS des états-financiers (ou rapports-financiers internes) démontrant une gestion financière rigoureuse. Nous avons ainsi pris une série de mesures dans le domaine de gestion financière et de production des états-financiers, notamment de faire vérifier, dorénavant et systématiquement les états-financiers par un expert-comptable (**voir pièce justificative numéro 3**).

c) Précisions additionnelles concernant les procès-verbaux

Madame la Directrice,

La correspondance du SACAIS, du 14 janvier 2020, fait remarquer que les quatre derniers procès-verbaux des assemblées générales démontrent que La Voix de l'Immigrant n'a pas tenu d'élection de son CA et que ses deux derniers procès-verbaux présentaient des similarités ne permettant pas d'apprécier la gouvernance de l'organisme.

Dès l'obtention de ses lettres patentes le 29 juillet 2013, La Voix de l'Immigrant a organisé une première Assemblée Générale Annuelle (AGA) électorale. Sept (7) personnes ont été élues membres du CA avec un système de mandats décalés. Quatre (4) membres élus pour un mandat de deux (2) années financières et les trois (3) autres pour un mandat d'une (1) année, afin d'assurer la continuité des activités, en respect de l'article 24 de nos règlements généraux (**voir pièce justificative numéro 6**). Depuis, chaque année, l'organisme tient des AGA électorales.

Même si les procès-verbaux analysés par votre direction ne le reflètent pas, des élections des membres du CA, par les membres de l'organisme en AGA, ont bien eu lieu, chaque année, en respect des articles 88 et 224 de la loi sur les compagnies. Les notes manuscrites prises à l'occasion des rencontres du CA et des AGA en font foi. **La signature, par nous, de la présente correspondance, vaut témoignage sur l'honneur.** Un autre témoignage sur l'honneur est celui de Madame Marisa Gutierrez (marisa.gutierrez@ssss.gouv.qc.ca, Tél. 819-966-6510 poste 332267), organisatrice communautaire au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO). À l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de La Voix de l'Immigrant, tenue le 09 février 2020, Madame Marisa Gutierrez a interrogé les vingt-et-un (21) membres présent(e)s à propos des élections à chaque année des membres du CA. Les membres présents ont répondu par l'affirmative. Les procès-verbaux de l'AGE du 09 février non encore adoptés en font foi (**voir pièce justificative numéro 9**).

En effet, par souci de démontrer le respect de sa vie démocratique et permettre au SACAIS d'apprécier la gouvernance de La Voix de l'Immigrant, nous avons demandé et obtenu, le 5 février 2020, l'accompagnement de l'organisatrice communautaire susmentionnée (**voir pièce justificative numéro 8 a et b**).

Concernant la similarité des deux derniers procès-verbaux, ils ont été rédigés par les bénévoles à partir des modèles pré-remplis (gabarit) afin de faciliter la prise de notes. Afin d'éviter toute omission de mentions obligatoires aux procès-verbaux (comme l'organisation des élections) et éviter toute similarité des procès-verbaux, le CA de l'organisme a

résolu, lors de sa rencontre spéciale tenue le 29 janvier 2020 à Gatineau, de confier la conduite des AGA et AGE futures à une organisatrice communautaire du CISSSO et la rédaction des procès-verbaux à un(e) bénévole formé(e) à cet effet.

6

En conclusion, notre organisme s'engage à réaliser des procès-verbaux reflétant adéquatement et plus fidèlement la réalité de la bonne gouvernance et de la vitalité de la vie associative réelles de l'organisme. Les capacités de nos bénévoles sont renforcées dans ce sens.

d) Précisions additionnelles quant au rayonnement des activités en défense collective des droits

Au cours des quatre derniers exercices, malgré l'état précaire de ses finances, l'organisme a su démontrer, à travers ses activités, la réalisation des quatre critères de la défense collective des droits (DCD), notamment : l'éducation populaire autonome, la mobilisation sociale, l'action politique non-partisane et la représentation politique.

Nous sommes conscients de la difficulté qu'ont les organismes en DCD à formuler et présenter distinctement leurs activités en DCD dans les rapports d'activités. La Voix de l'Immigrant ne fait pas exception. Pour pallier l'inconvénient de non-conformité de ses rapports d'activités, l'organisme a participé, le 15 octobre 2019, à Gatineau, à une formation d'une journée en défense collective des droits organisée par le Regroupement des organismes en DCD (RODCD, Julie NICOLAS, coordination@rodcd.org, et TROVEPO, Vincent GREASON, vincenttrovepo@gmail.com). Cette formation a amélioré les capacités de l'organisme à formuler (présenter) ses activités en défense collective des droits pour les exercices à venir.

La Voix de l'Immigrant est solidement ancré dans la communauté et réponds à des besoins réels des nouveaux arrivants qui font face aux obstacles (parfois systémiques) vis-à-vis des ordres professionnels. La Voix de l'Immigrant poursuit sa mission en collaboration avec des centaines d'organismes membres de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) (Référence: Stephan Reichhold, Directeur, reichhold@tcric.qc.ca, tél. (514) 272-6060 poste 1), du RODCD et de la TROVEPO.

L'ancrage de La Voix de l'Immigrant dans la communauté n'est plus à démontrer. Vous trouverez dans ce sens, en annexe, une lettre d'appui de la TCRI signée le 31 août 2015 puis renouvelée le 1^{er} avril 2019, une lettre d'appui du CA d'Action Santé Outaouais (actionsanteoutaouais@gmail.com) et une pétition de quarante (40) signatures des membres de la communauté datant du 5 février 2020 (voir pièce justificative numéro 10).

Toutefois, nous sommes conscients que le rayonnement sans financement est faible et qu'avec l'obtention d'un financement adéquat, les activités seront étendues à l'ensemble des régions du Québec.

Madame la Directrice,

Notre organisme a passé les sept (7) dernières années à courir après le financement **plutôt qu'à consolider ses pratiques en défense collectives des droits, en faveur de ses membres, vis-à-vis les ordres professionnels du Québec.**



La Voix de l'immigrant plaide l'octroi, par le SACAIS, d'un soutien financier (2018-2019) à sa mission globale. L'organisme pourra ainsi, enfin, se concentrer sur sa mission en conformité aux règles de soutien financier du Programme.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, l'expression de notre franche collaboration.

Abbé Henri Abena,
Président du conseil d'administration
La Voix de l'Immigrant

Hamid Benrabha (cpa, cga)
Vice-Président du conseil d'administration
La Voix de l'Immigrant



